



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 16

votants : 16

Séance du : 17/01/2017. Date de convocation : 11/01/2017.
L'an deux mil dix-sept le dix-sept janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZEI' Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 3.2 Aliénations

Objet : cession partie terrain communal à Monsieur DONGER Patrick

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte de l'offre d'achat de Monsieur Patrick DONGER, domicilié 140 Impasse Bellevue à Montboucher sur Jabron (Drôme), concernant une partie de la parcelle de terrain communal pour environ 98 m2, sise impasse des Figuiers, cadastrée section ZB, numéro 393, d'une superficie totale de 306 m2 afin de régulariser l'emprise de sa propriété sur cette partie de parcelle.

Le Conseil Municipal,

vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines le 22 novembre 2016, soit une valeur vénale du bien à céder de 3 430 € soit environ 35 € le m2.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant :

- que le terrain n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal
- que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation
- qu'il est nécessaire de régulariser l'emprise de la propriété de Monsieur Patrick DONGER

Décide

- de vendre une partie du terrain communal cadastré ZB 393 pour environ 98 m2 à Monsieur Patrick DONGER, domicilié 140 Impasse Bellevue à Montboucher sur Jabron (Drôme), au prix de 3 430 euros soit environ 35 euros le m2
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et à signer tout document relatif à la réalisation de la présente délibération, notamment pour signer les actes authentiques des cessions.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,
le 19 janvier 2017.





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 17

Séance du : 17/01/2017. Date de convocation : 11/01/2017.
L'an deux mil dix-sept le dix-sept janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHIE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Maric, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 5.7 Intercommunalité

Objet : montélimar-agglomération/ commune – reversement du fond de soutien au développement des activités périscolaires

POUR : 17 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION(S) :** 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un fond d'amorçage des rythmes scolaires est instauré depuis 2014 pour que les communes mettent en œuvre cette réforme et organisent, notamment, des activités périscolaires assurant la prise en charge des élèves au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de classe.

Ce fond d'amorçage a été pérennisé par un fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Comme pour le fond d'amorçage, toutes les communes disposant d'au moins une école maternelle ou élémentaire publique ou privé sous contrat perçoivent au titre de l'année scolaire une dotation de 50 euros par élève dès lors que les enseignants y sont organisés sur neuf demi-journées par semaine.

Dans le cadre de la compétence périscolaire, il convient de signer une convention avec Montélimar-Agglomération afin de lui reverser ce fond de soutien au développement des activités périscolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- après avoir entendu l'exposé précédent,
- d'approuver le reversement en totalité, à Montélimar- Agglomération, du fond de soutien au développement des activités périscolaires perçu par les communes,
- de valider la convention,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 19 janvier 2017.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



Handwritten signature of Bruno Almorici



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 17
 votants : 17

Séance du : 17/01/2017. Date de convocation : 11/01/2017.
 L'an deux mil dix-sept le dix-sept janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 2.1 documents d'urbanisme

Objet : Z.A.C. du Domaine du Jabron, annulation du P.A.E.

POUR : 17 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle la création de la Z.A.C. du Domaine du Jabron (délibération du Conseil Municipal en date du 03 février 1988).

Il précise que :

- l'acte de création de la Z.A.C. prévoyait un Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.) devant être achevé au plus tard le 31 décembre 1996.
- l'ensemble des aménagements sont à ce jour terminé

Il informe qu'aucune participation n'étant attendue, à ce titre, et qu'il y a lieu de prendre acte de l'annulation du P.A.E.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'annuler le P.A.E. de la Z.A.C. du Domaine du Jabron tel que défini lors de sa création (délibération du Conseil Municipal en date du 03 février 1988).
- Dit qu'il sera rétabli, sur le périmètre du P.A.E. annulé, l'application de la taxe d'aménagement.
- Dit que la présente délibération :
 - o sera affichée pendant un mois en mairie,
 - o fera l'objet d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron.

le 19 janvier 2017.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 17

Séance du : 17/01/2017. Date de convocation : 11/01/2017.
L'an deux mil dix-sept le dix-sept janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACIE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

Objet : clôture du budget annexe ZA de Fontgrave

POUR : 17 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe ZA a été créé pour retracer d'une part les dépenses (ensemble des travaux et valeur initiale des terrains) et d'autre part les recettes (ventes) pour la viabilisation de lots de la Zone Artisanale de Fontgrave incluse dans le périmètre de la ZAC du Monard.

Monsieur le Maire précise qu'aucune vente n'a été enregistrée depuis 2012 et que plus aucune dépense ne devra être comptabilisée.

En accord avec le comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune le budget annexe de la ZA de Fontgrave pourrait être clôturé en gestion 2017 et que le lot disponible pourrait être transféré à l'actif de la commune. Les opérations comptables de clôture (opérations d'ordre non budgétaires) seront mises en œuvre par la Trésorerie de Montélimar Collectivités Locales au vu d'un tableau détaillant les écritures établies par le comptable et validé par l'ordonnateur.

Les résultats du budget annexe seront repris au budget général dans le cadre d'une éventuelle délibération modificative.

Cette clôture entraîne le transfert des éléments d'actif et de passif dans le budget communal :

A l'actif :

- La valeur des terrains restant propriété de la commune : 291 860,47 €
- déficit d'investissement : 45 566,68 €

Au passif :

- Le solde de l'avance versée par la commune au budget annexe : 243 064,09 €
- La subvention du SDED pour l'éclairage : 3 229,70 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de clôturer le budget annexe de la ZA de Fontgrave en gestion 2017 et de transférer le budget annexe de la ZA de Fontgrave dans le budget général.
- Désigne et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,
le 19 janvier 2017.



Le Maire,
Bruno ALMORIC



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 17
 votants : 17

Séance du : 17/01/2017. Date de convocation : 11/01/2017.
 L'an deux mil dix-sept le dix-sept janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christianc, D'HAILLECOURT Raymond, FJACHAIRE Yves, CROUZEI Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHIERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 7.5 subventions

Objet : demande de subvention régionale pour « l'aménagement de l'espace Théâtre de Verdre »

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte du projet d'aménagement de l'espace Théâtre de Verdre, Ruc Saint-Martin, espace de loisirs, culturel, ludique et sportif, véritable centre de vie et d'animation montbouchérois.

A ce jour, cet espace doit être requalifié, restructuré, mis en valeur pour répondre aux activités festives et autres événements (concerts, fêtes du village, manifestations culturelles, ...), aux nécessités environnementales (propreté, sauvegarde des espaces verts et du cadre de vie) et répondre aux normes de sécurité. De plus, il n'existe aucun local d'accueil (buvette, réserve de matériel) ni de toilettes pouvant assurer l'aise et la commodité des lieux pour les usagers et les organisateurs.

Monsieur le Maire expose que le projet sommaire établi par la Sarl CCT – Costantini Construction Traditionnelle, et dont le coût prévisionnel s'élève à 34 445 € H.T. soit 41 334 euros T.T.C., est susceptible de bénéficier d'une subvention régionale.

Les branchements Voies et Réseaux Divers et l'aménagement des abords sont estimés à environ 50 555 euros H.T. y compris les honoraires soit un coût d'opération totale d'environ 85 000 € H.T. (102 000 € T.T.C)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve le projet d'aménagement de l'espace Théâtre de Verdre établi par la Sarl CCT – Costantini Construction Traditionnelle pour un montant total de 85 000 € H.T., y compris les travaux de VRD, l'aménagement des abords et d'honoraires divers
- décide d'autoriser la réalisation de l'aménagement de l'espace Théâtre de Verdre.
- accepte le plan de financement ci-annexé,
- sollicite l'octroi d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 le 19 janvier 2017.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC



PLAN DE FINANCEMENT
AMENAGEMENT DE L'ESPACE THEATRE DE VERDURE
DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN LOCAL en H.T.	34 445 €	REGION (30%)	25 500 €
VRD en H.T.	46 305 €		
HONORAIRES en H.T.	4 250 €	FONDS PROPRES	59 500 €
TOTAL H.T.	85 000 €		85 000 €

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 19 janvier 2017.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 17
 votants : 17

Séance du : 17/01/2017. Date de convocation : 11/01/2017.
 L'an deux mil dix-sept le dix-sept janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascal, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALF Catherine

Codification ACTES : 7.5 subventions

Objet : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour « l'aménagement de l'espace Théâtre de Verdure »

POUR : 17 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte du projet d'aménagement de l'espace Théâtre de Verdure, Rue Saint-Martin, espace de loisirs, culturel, ludique et sportif, véritable centre de vie et d'animation montbouchérois.

A ce jour, cet espace doit être requalifié, restructuré, mis en valeur pour répondre aux activités festives et autres événements (concerts, fêtes du village, manifestations culturelles, ...), aux nécessités environnementales (propreté, sauvegarde des espaces verts et du cadre de vie) et répondre aux normes de sécurité. De plus, il n'existe aucun local d'accueil (hutte, réserve de matériel) ni de toilettes pouvant assurer l'aise et la commodité des lieux pour les usagers et les organisateurs.

Monsieur le Maire expose que le projet sommaire établi par la Sarl CCT – Costantini Construction Traditionnelle, et dont le coût prévisionnel s'élève à 34 445 € H.T soit 41 334 euros T.T.C., est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Les branchements Voies et Réseaux Divers et l'aménagement des abords sont estimés à environ 50 555 euros H.T. y compris les honoraires soit un coût d'opération totale d'environ 85 000 € H.T. (102 000 € T.T.C)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve le projet d'aménagement de l'espace Théâtre de Verdure établi par la Sarl CCT – Costantini Construction Traditionnelle pour un montant total de 85 000 € H.T., y compris les travaux de VRD, l'aménagement des abords et d'honoraires divers
- décide d'autoriser la réalisation de l'aménagement de l'espace Théâtre de Verdure.
- accepte le plan de financement ci-annexé,
- sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,
 le 19 janvier 2017.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC



PLAN DE FINANCEMENT
 AMENAGEMENT DE L'ESPACE THEATRE DE VERDURE
 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN LOCAL en H.T.	34 445 €	RESERVE PARLEMENTAIRE	2 500 €
VRD en H.T.	46 305 €		
HONORAIRES en H.T.	4 250 €	FONDS PROPRES	82 500 €
TOTAL H.T.	85 000 €		85 000 €

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 le 19 janvier 2017.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 17

Séance du : 17/01/2017. Date de convocation : 11/01/2017.
L'an deux mil dix-sept le dix-sept janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 7.5 subventions

Objet : demande de subvention départementale pour « l'aménagement de l'espace Théâtre de Verdure »

POUR : 17 **CONTRE** : 0 **ABS'ENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte du projet d'aménagement de l'espace Théâtre de Verdure, Rue Saint-Martin, espace de loisirs, culturel, ludique et sportif, véritable centre de vie et d'animation montbouchérois.

A ce jour, cet espace doit être requalifié, restructuré, mis en valeur pour répondre aux activités festives et autres événements (concerts, fêtes du village, manifestations culturelles, ...), aux nécessités environnementales (propreté, sauvegarde des espaces verts et du cadre de vie) et répondre aux normes de sécurité. De plus, il n'existe aucun local d'accueil (buvette, réserve de matériel) ni de toilettes pouvant assurer l'aise et la commodité des lieux pour les usagers et les organisateurs.

Monsieur le Maire expose que le projet sommaire établi par la Sarl CCT – Costantini Construction Traditionnelle, et dont le coût prévisionnel s'élève à 34 445 € I.T. soit 41 334 euros T.T.C., est susceptible de bénéficier d'une subvention départementale.

Les branchements Voies et Réseaux Divers, et l'aménagement des abords sont estimés à environ 50 555 euros H.T. y compris les honoraires soit un coût d'opération totale d'environ 85 000 € H.T. (102 000 € T.T.C.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve le projet d'aménagement de l'espace Théâtre de Verdure établi par la Sarl CCT – Costantini Construction Traditionnelle pour un montant total de 85 000 € H.T., y compris les travaux de VRD, l'aménagement des abords et d'honoraires divers
- décide d'autoriser la réalisation de l'aménagement de l'espace Théâtre de Verdure.
- accepte le plan de financement ci-annexé,
- sollicite l'octroi d'une subvention départementale.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 19 janvier 2017.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



PLAN DE FINANCEMENT
AMENAGEMENT DE L'ESPACE THEATRE DE VERDURE
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN LOCAL en H.T.	34 445 €	Subvention départementale (20%)	17 000 €
VRD en H.T.	46 305 €		
HONORAIRES en H.T.	4 250 €	FONDS PROPRES	68 000 €
TOTAL H.T.	85 000 €		85 000 €

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 19 janvier 2017.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 17

Séance du : 17/01/2017. Date de convocation : 11/01/2017.
L'an deux mil dix-sept le dix-sept janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZE' Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 5.7 intercommunalité

Objet : rapport d'observations de la chambre régionale des comptes relatif à la vérification des comptes et à l'examen de la gestion de Montélimar-agglomération

En application des articles L.211.4, L.211-8 et R.211-2 du Code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à la vérification des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération pour les exercices 2009 à 2015.

Lors de sa séance du 19 septembre 2016, la Chambre régionale des Comptes arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la communauté d'agglomération de Montélimar pour être communiquées à son assemblées délibérante. La présentation du rapport a eu lieu le 19 décembre 2016.

En application de l'article L.243-7 du code des juridictions financières, ces observations définitives doivent être présentées au conseil municipal des communes membres et donner lieu à un débat.

La réponse écrite de Montélimar-agglomération et le rapport d'observations ont été adressés à chaque membre du conseil municipal et donnent lieu à un débat.

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.243-5 et L.243-7,

Après avoir entendu l'exposé précédent, décide :

- De prendre acte du rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 19 janvier 2017.

Le Maire,
Bruno ALMORIC.



Handwritten signature of Bruno Almorici



Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

Conseil Municipal du 17 janvier 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L.2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 22/12/2016 : contrat d'entretien de l'école primaire pour un montant annuel de 19 080 € H.T. (22 896 € TTC) avec l'entreprise ENI - 07300 TOURNON SUR RHÔNE. Durée du contrat 3 ans.
- 2) décision du 22/12/2016 : contrat de la vitrerie des bâtiments communaux pour un montant annuel de 938,08 € H.T. (1 179,69 € TTC) avec l'entreprise ONET - 26000 VALENCE. Vitrerie : cantine scolaire, groupe scolaire, mairie, salle des anciens et salle des fêtes. Deux interventions par an. Durée du contrat 3 ans.

Fait à la date sus indiquée et affiché le 19 janvier 2017.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 janvier 2017

POINT SUR LE TRAVAIL DES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

- Ecoles : entretien divers
- Village :
 - o enlèvement des encombrants
 - o entretien des stades et traçage
 - o entretien voiries et rues, ramassage des feuilles (3 fois)
 - o bouchage des nids de poule
 - o nettoyage des abords du théâtre de verdure, de la MJC et du village
 - o installation d'un vidéo projecteur à la salle des fêtes
 - o préparation de la salle des fêtes pour le téléthon, fêtes de fin d'année et du repas des seniors
 - o pose et dépose des illuminations de fin d'année
 - o mise en place des signalisations pour les vœux
 - o distribution des invitations pour les vœux.

COURSE DU CŒUR

La course du cœur, organisée par la sauvegarde de l'enfance, a permis de recueillir sous forme de dons, la somme de 1 700 €. Cette somme a été remise par le Maire de La Touche à l'association les « Restos du Cœur ». Les nombreux administrés et les élus Montbouchérois qui ont participé à cette course sont remerciés.

TELETHON

Dans le cadre du « téléthon », les organisateurs Montbouchérois et le comité des fêtes ont reçus 3 797 € de dons. Les associations et les administrés qui ont participé à cet évènement sont remerciés.

GOLF DE LA VALDAINE

Les élèves élémentaires du groupe scolaire « Hubert REEVES » vont bénéficier d'une initiation à la pratique du golf.

MEDECIN

Il est fait mention avec regret du départ inattendu du second médecin généraliste dont le cabinet était domicilié « Rue des Frères Lumière ».

MIGRANTS

Les services de la Préfecture ont informé de la date d'arrivée de la famille de migrants, dont l'accueil est pris en charge par le collectif réfugiés de Montboucher sur Jabron. La date notifiée à la direction de l'asile par l'OIM est le 9 février 2017. La Direction de l'Asile de la DGEF a envoyé un courrier formel au poste de Beyrouth (camps de réfugiés).

DATES

- 03/02/2017 : pièce de théâtre, salle des fêtes à 20h30, par la compagnie « Label Parenthèse ». Tarif « au chapeau »,
- 11/02/2017 : soirée italienne, salle des fêtes, organisée par le comité de jumelage. Tarif : 15 €,
- 10/03/2017 : « Carmentran » et soupe au lard organisés par le comité des fêtes.